

URGENT SVP RESPONSABILITE ADMINISTRATIVE

Par **Nono**, le **11/04/2010** à **01:43**

Bonjour,

Je voudrais savoir si un particulier peut obtenir réparation des préjudices (nuisances sonores répétitives suite à des inondations dans la commune) subis du fait de la proximité d'une caserne de pompiers avec leur logement?

En attente de votre réponse cordialement.

Par **jeeecy**, le **12/04/2010** à **11:03**

cela dépend qui s'est installé le premier

si ce sont les pompiers, tu ne pourras demander aucune indemnisation dans la mesure où tu savais avant qu'il y avait une caserne de pompiers et que cela génère du bruit (sirènes ;))

image not found or type